

RÉUNION DU BUREAU DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 15 février 2024 à 14h00 au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents:

M. Yannick BOUBEE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT
M Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien Ministre a donné pouvoir au Président

Absents:

Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale a donné pouvoir à Mme COLAT-PARROS
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental

Assistaient à cette réunion:

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Coralie QUINCHARD	Secrétaire Administrative, Secrétaire de séance

2024-02

ANDREST – LES PALOMBES – CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS INDIVIDUELS – AUTORISATION D'EMPRUNT SANS PREFINANCEMENT

PRESENTATION:

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2 019 356,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de construction de 17 logements, située rue Lucie Aubrac - 65390 ANDREST.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé de 4 Lignes du Prêt pour un montant total de 2 019 356 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	361 142 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,40 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI FONCIER 217 469 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,40 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 3

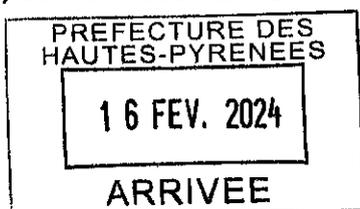
Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 929 797 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	510 948 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général à :

- **signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.**

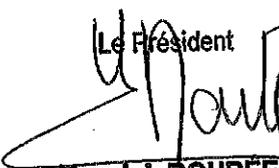


Certifié exécutoire le

Nom/Prénom :

Qualité :

Cachet et signature :

Le Président

Yannick BOUBÉE
